

**Délibération N°8**  
**Du Bureau Syndical du 5 septembre 2022**

Lundi 05 septembre 2022, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.		X	
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.		X	
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		X	
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	x						

**OBJET : AVENANT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE A CHANEAC**

Le Président rappelle que la commune de CHANEAC a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'un générateur photovoltaïque sur la salle des fêtes.

Le Président rappelle que le SDE07 a attribué le lot unique du marché de travaux à l'entreprise ID SOLAIRE (PRADES) pour un montant de 38 215 € HT.

L'entreprise doit ainsi réaliser une installation photovoltaïque sur la salle des fêtes.

Le Président informe le bureau syndical de l'avancement des travaux et notamment des travaux supplémentaires selon l'annexe correspondante à la présente délibération.

Les travaux en plus de ce marché s'élèvent à 1 750 euros HT et correspondent à une étude de charge complémentaire afin d'envisager un renfort de la charpente de la salle des fêtes. Ainsi pour ce lot unique un avenant N°1 doit être passé pour un montant de 1 750 euros HT en plus-value.

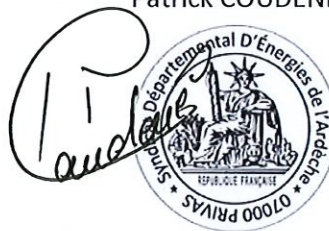
Le Président indique que la plus-value introduit par cet avenant est de 4.58% sur le total du marché.

Après en avoir délibéré, Le bureau syndical :

- **ACCEPTÉ** les travaux supplémentaires du lot unique et **AUTORISE** le Président à passer un avenant correspondant avec l'entreprise ID SOLAIRE pour un montant de 1 750 euros HT en plus-value.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....

**AR Prefecture**

007-250700358-20220905-2022190-DE  
Reçu le 21/09/2022  
Publié le 21/09/2022



MARCHÉ CREATION DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE A CHANEAC		
ANNEXE DE L'AVENANT 1		
Lot unique		
Titulaire du marché - ID SOLAIRE		
Montant du marché notifié HT	38 215,00 €	
PLUS VALUE euros HT		MOINS VALUE euros HT
Etude complémentaire pour le renfort de la charpente de la salle des fêtes	1 750,00 €	
<b>TOTAL euros HT</b>	<b>1 750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Total avenant N1 euros HT	1 750,00 €	
% d'écart introduit par l'avenant	4,58%	
Nouveau montant du marché euros HT	39 965,00 €	



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

## AVENANT N° 1 du lot UNIQUE marché photovoltaïque CHANEAC<sup>1</sup>

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Le Pouvoir Adjudicateur est :

**MAITRE D'OUVRAGE**

Commune de CHANEAC

Mairie

Le village

07310 CHANEAC

Tél : 04 75 30 49 54

ma-chane@inforoutes-ardeche.fr

Représentée par Monsieur Didier ROCHETTE, Maire.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur est :

Le Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07)

283 chemin d'Argevillières – BP 616 – 07006 PRIVAS

Tél. 04 75 66 38 90 – Fax. 04 75 66 38 91

Courriel : sde07@sde07.com

Représenté par son Président Monsieur Patrick COUDENE.

Le SDE07 a été mandaté par la commune dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage.

### B - Identification du titulaire du marché public

ID SOLAIRE

85 avenue du Pont de Prades

07380 PRADES

### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SALLE DES FETES DE CHANEAC

Lot unique

■ Date de la notification du marché public : 18 février 2022

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## ■ Montant initial du marché public :

TOTAL du marché initial :

- Taux de la TVA : ...20%...
- Montant HT 38 215
- Montant TTC : 45 858

**D - Objet de l'avenant**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

PLUS VALUE euros HT	
Etude complémentaire pour le renfort de la charpente de la salle des fêtes	1 750,00 €
TOTAL euros HT	1 750,00 €
Total avenant N1 euros HT	1 750,00 €

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : 1 750
- Montant TTC : 2 100
- % d'écart introduit par l'avenant : +4.58%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : 39 965
- Montant TTC : 47 958

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)